



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vaccinations

Question écrite n° 4876

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la recrudescence des cas de rougeole dans notre pays. En effet, plus de 7 000 cas ont été déclarés depuis 2008, dont plus de 5 000 pour la seule année 2010. Les plus de vingt ans représentent 38 % des cas déclarés mais, parallèlement, le pourcentage des nourrissons de moins d'un an augmente, avec 8 % des cas déclarés. Ces tranches d'âge sont celles où la rougeole est la plus grave car 38 % des nourrissons et 46 % des adultes ont été hospitalisés. Sur la quasi-totalité des cas il s'avère que les malades n'avaient pas été vaccinés ou n'avaient reçu qu'une seule dose de vaccin. Sans réelle volonté d'appliquer des mesures de sensibilisation et de prévention l'épidémie se poursuivra. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour lutter contre cette problématique, sachant qu'une couverture vaccinale à plus de 95 % permet l'arrêt de la propagation du virus.

Texte de la réponse

L'épidémie de rougeole sévit en France depuis 2008. Près de 23 000 cas ont été déclarés entre janvier 2008 et mai 2012. En 2011, la France a connu une 3e vague épidémique de grande ampleur avec 15 000 cas déclarés. Depuis quelques mois, la vague épidémique reflue ; les données provisoires de 2012 font état d'environ 800 cas pour les neufs premiers mois de l'année. Cette diminution est liée à une diminution du réservoir des sujets réceptifs et à l'impact des mesures de rattrapage vaccinal. Pour favoriser le rattrapage de vaccination chez les adolescents, l'Assurance Maladie a étendu son dispositif de gratuité du vaccin jusqu'à 17 ans en 2010. La vigilance doit être cependant maintenue pour améliorer la couverture vaccinale et agir vers le réservoir des sujets réceptifs (les 15 - 31 ans). Différents outils de sensibilisation à la vaccination contre la rougeole ont été élaborés dans le cadre du plan français d'élimination de la rougeole, associant l'assurance maladie et l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). Depuis 2009, les actions de communication ont été renforcées, visant à sensibiliser la population et les professionnels de santé à l'importance des recommandations vaccinales. Parallèlement, des actions de sensibilisation en milieu scolaire ont été mises en oeuvre. La semaine européenne de la vaccination a fait l'objet, de 2009 à 2012, d'un focus spécifique sur la rougeole. La ministre des affaires sociales et de la santé a demandé à l'INPES une mobilisation médiatique sur une sensibilisation de la vaccination vers les 15 - 31 ans durant l'hiver 2012 - 2013. Par ailleurs, la déclinaison régionale des actions de santé publique par les agences régionales de santé, permet d'optimiser la conduite des actions de communication et des mesures visant à limiter l'extension de l'épidémie, au plus près de la population et des professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4876

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5057

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 377